

REUNION DU BUREAU DU 4 MAI 2011

Le 4 mai 2011, à 18h, les membres du Bureau de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 28 avril 2011, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS : Outre M. DILE C.,
MM. BRIODEAU B., MIGNARD M., Vice-Présidents,
MM. AUGEREAU B. - BODY J-P. - BOURCIER B. -
CESBRON J-F. - Mme COULON T. - M. GAUDIN B. -
Mmes HUMEAU M-R. - LANGE C. - MM. LECLERC G. -
MARTIN H. - Mme SECHER M.

ETAIENT EXCUSES : Mme DAVID M. - MM. LECLERC J. - PITON C.

Ordre du jour :

- ↻ Anjou actiparc des Trois Routes - Extension - Demande d'ouverture d'enquête publique ;
- ↻ Stand de la foire exposition ;
- ↻ Réflexion sur le travail de Loïc de Chateaubriant à partir du document rédigé pour le projet de territoire ;
- ↻ Réflexion sur les mises à disposition des services de l'E.P.C.C. auprès des Communes ;
- ↻ Aménagement des abords du T.F.C. - Avenant n 2 ;
- ↻ Questions diverses.

- PROJET D'EXTENSION DE L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A CHEMILLE (POLE OUEST) - DEMANDE DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE -

B - 04.05.11 - I - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaine de compétences par thèmes - Voirie

Considérant le projet d'extension du parc d'activités intercommunal Anjou actiparc des Trois Routes (pôle ouest - secteur de Salbœuf), sur le territoire de la commune de Chemillé et conformément aux dispositions des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement, un dossier d'autorisation "loi sur l'eau" a été établi et déposé au service instructeur de la police de l'eau de la DDT de Maine-et-Loire.

Le bureau de la communauté, après en avoir délibéré :

- **sollicite** M. le Préfet de Maine-et-Loire pour l'obtention d'un arrêté au titre de la partie loi sur l'eau du code de l'Environnement au vu du dossier d'autorisation précité.

- **demande** à M. le Préfet de procéder à l'organisation de l'enquête et à la désignation d'un commissaire enquêteur.

- AMENAGEMENT DES ABORDS DU THEATRE-FOIRAIL TRANCHE II - LOT N°1 TERRASSEMENTS, VOIRIE, ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES, MACONNERIE, ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N°2 AU MARCHÉ GROUPEMENT D'ENTREPRISE SOLIDAIRE LAHAYE TP ET CEGELEC -

B - 04.05.11 - VI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Commande Publique - Marchés publics

Le Bureau est informé d'un avenant à passer au marché relatif à l'aménagement des abords du Théâtre-Foirail (lot n° 1) pour une plus value de 66 111,94 € HT comprenant :

- modification du dallage côté Sud, soit une plus value de 31 732.94 € H.T.

- augmentation de l'épaisseur d'enrobé, soit une plus value de 29 016.00 € H.T.

- changement du réseau EU, soit une plus value de 5 363,00 € HT.

Le marché passerait de 787 824,86 € HT à 853 936.80 € HT (+ 8,39 %).

Le Bureau, après en avoir délibéré,

- **Vu** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 22 avril 2011

- **approuve** l'avenant n° 2 à passer au marché relatif à l'aménagement des abords du Théâtre-Foirail (lot n° 1) avec le groupe ment d'entreprise solidaire LAHAYE TP et CEGELEC (mandataire LAHAYE TP) pour un montant de + 66 111,94 € HT, ce qui porte le marché de 787 824,86 € HT à 853 936,80 € HT,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier l'avenant précité.